

Faq covid du ministère du 07 mai 2021 : les changements

Textes de référence:

- [FAQ MEN 7 mai](#)

Le Ministère choisit cette fois de publier le 10 mai une mise à jour de la FAQ datée du 7 mai.

Les derniers changements à signaler sont :

Sorties scolaires :

Seules les sorties scolaires sans hébergement sur le territoire national sont autorisées dans le strict respect du protocole sanitaire et en tenant compte du contexte sanitaire local. En amont de la réouverture des cinémas, musées, théâtres, le MEN anticipe pour une fois et clarifie les conditions à respecter pour s'y rendre.

Dans les ERP (établissement recevant du public) : le protocole à respecter sera celui de l'établissement d'accueil. Néanmoins, en cas de dissimilitude entre le protocole de l'ERP et celui de l'Éducation Nationale, c'est le protocole le plus exigeant qui s'applique et ce point par point, avec possibilité de panachage entre les deux.

Pour rappel, pour l'Éducation nationale :

- A partir du CP, port du masque obligatoire pour tous (élèves et enseignants) dans les espaces clos ou à l'extérieur et application de la distanciation physique d'au moins un mètre entre les membres d'une même classe, entre l'enseignant et les élèves compris... chaque fois que c'est possible ;
- En maternelle, pas de distanciation physique obligatoire entre les membres d'un même groupe, ni port de masque pour les élèves ;
- "Limitation" du brassage entre groupes différents.